



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le jeudi 14 mai 2026

Le programme annuel de lutte contre les moustiques a commencé

Winnipeg, Manitoba – Les démarches annuelles visant à empêcher les moustiques de déranger le public tout l'été sont maintenant en cours.

Les équipes ont entrepris le programme proactif de contrôle des larves de moustiques la semaine passée. Les opérations larvicides sont la manière la plus efficace de lutter contre les moustiques. Cette activité cible les larves de moustiques pendant qu'elles vivent dans l'eau et avant qu'elles n'émergent en moustiques adultes.

Cette saison, le programme de lutte contre les moustiques reposera encore une fois sur une stratégie respectueuse de l'environnement.

Il comprendra les activités suivantes :

- Des opérations larvicides 100 % biorationnelles réalisées à l'aide d'équipements au sol et de quatre hélicoptères
- La surveillance et le traitement de plus de 28 000 hectares d'eau, de manière aussi continue que les conditions météorologiques le permettent.
- La pose de pièges à lumière New Jersey afin de contrôler les moustiques adultes nuisibles, et la publication d'un premier relevé le 11 mai 2026 sur le [site Web de la Direction de la lutte contre les insectes](#)
- Des traitements contre les moustiques adultes au besoin

Le traitement contre les moustiques adultes a seulement lieu si les conditions de la politique municipale, des directives en matière d'AFA et du permis d'utilisation de pesticides provincial ont été remplies.

- Tout traitement contre les moustiques adultes nuisibles sera fait à l'aide du produit DeltaGard 20EW^{MD}.
- On accordera la priorité aux secteurs où la population de moustiques nuisibles est la plus élevée, en respectant toute zone tampon.

- On avisera le public 24 heures avant toute activité de pulvérisation et on donnera des mises à jour quotidiennes sur les secteurs où l'application est prévue cette nuit-là.

Application de larvicide par hélicoptère

Conformément aux exigences de la Direction de l'aviation civile de Transports Canada, l'entrepreneur de la Ville a obtenu une autorisation de vol à basse altitude pour pouvoir appliquer les larvicides à basse altitude.

Lorsque les opérations larvicides ont lieu par-dessus des endroits où se rassemblent les gens (terrains de sport, grands parcs, terrains de golf, etc.), l'accès au public sera interdit pendant l'application des produits et durant les 20 minutes précédant et suivant celle-ci.

On posera des affiches environ 24 heures avant toute application prévue pour limiter les perturbations pour le public. On fera également les applications tôt le matin à ces endroits à l'aide de larvicides à longue durée afin de limiter le nombre d'applications nécessaires par saison.

Zones tampons

Lorsqu'une zone tampon est établie, il est interdit d'appliquer le produit DeltaGard à 90 mètres ou moins d'un bien précis.

Les membres de la population peuvent demander à ce qu'une zone tampon soit établie autour de leur résidence principale. Les demandes doivent inclure une lettre et une carte-photo d'identité associant la personne qui fait demande à l'adresse en question. Elles peuvent être soumises :

- à l'aide du [formulaire de demande de service en ligne](#);
- par télécopieur au 311;
- par la poste à : Direction de la lutte contre les insectes, 3, rue Grey, Winnipeg (Manitoba) R2L 1V2;
- en personne au [1539, rue Waverley](#).

Il faut au moins 72 heures pour traiter les demandes.

Faire sa part

On encourage aussi les membres de la population à empêcher les moustiques de se multiplier sur leur bien privé. Pour éliminer l'eau stagnante, prière de suivre le protocole #DrainerViderCouvrir :

- Drainer les gouttières et les contenants inutilisés
- Vider l'eau stagnante des récipients tels que les brouettes, les bains d'oiseaux et les piscines pour enfants quand ils ne sont pas en cours d'utilisation
- Couvrir les récipients de collecte d'eau de pluie et les surfaces qui ne peuvent pas être drainées telles que les piscines de plus grande taille et les surfaces libres

Les membres de la population peuvent également remplir les dépressions du sol dans lesquelles l'eau s'accumule et appliquer des pesticides vendus en magasin sur leur bien.

S'inscrire pour recevoir des avis

La Ville utilise un système d'envoi d'avis quotidiens automatisés par téléphone et par courriel relativement aux activités de lutte contre les insectes. Les membres de la population peuvent [s'inscrire en ligne](#) ou [en communiquant avec le 311](#).

Pour en savoir plus, visiter winnipeg.ca/luttecontreinsectes.

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à city-mediainquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur [Facebook](#), [X](#) et [Instagram](#).